



À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 17 septembre 2025

En prévision de la séance du Conseil général du 24 septembre 2025, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATION

25-608 de la commission du Tourisme par Mmes Evelyne von Allmen (PLR-VL), Suzanne Zaslawski (POP), Céline Dupraz (POP), Anne Reichen (POP), Anne-Catherine Frutschi Lancaster (PS-Les Verts), Dominique Breguet (PLR-VL) et MM. Théo Dänzer (PLR-VL), Benoît Produit (PS-Les Verts), Cyril Tissot (PS-Les Verts), Yasser Ouchrif (PS-Les Verts), Michel Rosselet (PLR-VL), François Schaffner (PLR-VL), Vincenzo Trugli (PLR-VL) : Offre hôtelière de la Mère Commune : il est temps de tirer la sonnette d'alarme !

L'annonce récente de la faillite de la Fleur de Lis ne saurait nous rendre indifférents. En effet, le caractère historique et la valeur patrimoniale de cet établissement étaient un atout indéniable pour notre Commune.

A côté de cela, d'autres établissements hôteliers ferment leurs portes. La chambre d'hôte « Une nuit ailleurs » a tiré sa révérence en août dernier. Pour le « Chouett'nid », la fin est annoncée en octobre. La « Guesthouse » pourrait bien connaître le même sort en l'absence de repreneurs.

La commission du Tourisme ne cache pas son inquiétude quant à l'évolution de l'hôtellerie, ce d'autant plus que le nombre de nuitées sur le territoire du Locle et des Brenets a fortement augmenté depuis le Covid. Si elle souhaite conserver son caractère attrayant pour les touristes, il est indispensable que notre Commune soit dotée d'une offre hôtelière de qualité.

Dès lors, le Conseil communal peut-il nous éclairer sur les points suivants :

- Comment se positionne-t-il par rapport à cette situation préoccupante ?
- Envisage-t-il des mesures pour soutenir les hôteliers encore en place ?
- Comment compte-t-il attirer de nouveaux projets ?

10. QUESTION

25-1001 de Mme Yasmina Produit et Mmes Corine Bolay Mercier, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Joël Galvani, Benoît Produit, Cyril Tissot (PS-Les Verts) : Quelles démarches la Commune a-t-elle entreprises ou envisage-t-elle pour compenser la perte de cette capacité hôtelière au Locle, et plus largement, pour anticiper les besoins d'hébergement et d'accueil dans le cadre des événements à venir, notamment Capitale culturelle ?

La récente fermeture de l'Hôtel de la Fleur de Lis soulève plusieurs préoccupations. Certes, la Ville du Locle est directement concernée sur le plan

financier, en raison de sa garantie lors de l'emprunt contracté par l'établissement. Mais au-delà de cet aspect, c'est bien l'attractivité et l'image de notre ville qui sont en jeu.

En effet, l'Hôtel de la Fleur de Lis représente une offre d'accueil importante, tant pour le tourisme de passage que pour les entreprises et les événements culturels, sportifs organisés au Locle. Or, à l'approche de "Capitale culturelle à La Chaux-de-Fonds", notre région aura besoin de toutes ses infrastructures pour accueillir des visiteurs, valoriser son patrimoine et renforcer son positionnement touristique.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,
P. Martinelli